

Avis de promulgation

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC es Jardins-de-Napierville, que **mercredi, le dix-septième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre à 16 heures** lors d'une séance ordinaire, le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville, située au 1767, Principale à Saint-Michel, a adopté, avec dispense de lecture:

Le règlement numéro ADM-176

Règlement Décrétant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait prévu au troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à l'égard de la compétence de la MRC concernant la production d'électricité au moyen de parcs éoliens

Le règlement numéro ADM-176 sera disponible pour consultation au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC www.mrcjardinsdenapierville.ca .

Donné à Saint-Michel, ce 18^e jour du mois de janvier 2024.



AMÉLIE LATENDRESSE
Directrice générale et
Greffière-trésorière

MRC des Jardins-de-Napierville